

SELARL Etude de Maître Christian BOISSERY
Ancien Bâtonnier - Avocat à la Cour
et Maître Céline di LUCCIO
Avocat à la Cour
32, rue du Général Galliéni
Immeuble « C.G.M. »
NOUMEA

Extrait d'un jugement n° 04/449 rendu par le Tribunal de Première Instance de Nouméa le 8 mars 2004 :

“...HOMOLOGUE pour être exécuté dans ses forme et teneur, l'acte passé par devant Maître Guy LEVY, notaire à Cagnes-sur-Mer (Alpes Maritimes) en date du 16 mai 2003 suivant lequel,

“M. Robert France Camille GARRIGOS et Mme Joëlle Alberte Claudette RIOS son épouse, demeurant ensemble à Nouméa, 7 rue Bourguine, Résidence Amparo,

“Ont convenu d'adopter pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code Civil...” ;

Pour Extrait ...

Maître C. BOISSERY

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMEA

A V I S

Le tribunal de première instance de Nouméa a, par jugement du 7 juin 2004, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire à l'encontre de l'Association OFFICE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'ILE DES PINS Nataiwatch - Vao 98 832 - Ile des Pins pour insuffisance d'actif.

Nouméa, le 7 juin 2004.

Le greffier

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMEA

A V I S

Le tribunal de première instance de Nouméa a, par jugement du 7 juin 2004, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire à l'encontre de la S.C.I. ARMILLAIRE, R.C.S. Nouméa 428 706 dont le siège social est sis 101 route de l'Anse-Vata - BP 8248 - 98846 NOUMEA pour insuffisance d'actif.

Nouméa, le 7 juin 2004.

Le greffier

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMEA

A V I S

Le tribunal de première instance de Nouméa a, par jugement du 7 juin 2004, prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la SOCIETE CIVILE AGRICOLE ESTRELLA, R.C.S. NOUMEA 503 789,

dont le siège social est sis Lot N° 17 - T 11 - Pont des Français - 98810 MONT-DORE, pour insuffisance d'actif.

Nouméa, le 7 juin 2004.

Le greffier

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMEA

A V I S

Par jugement du 7 juin 2004, le tribunal de première instance a arrêté un plan de redressement de la SCI MIRAZ, demeurant 17, résidence du Golf de Tina - BP 13171 - 98803 NOUMEA, R.C.S. Nouméa D 633 677 organisant la continuation de l'entreprise et a désigné Maître SCHMID en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Nouméa, le 9 juin 2004.

Le greffier

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMEA

A V I S

Par jugement du 7 juin 2004, le tribunal de première instance a arrêté un plan de redressement de LA SOCIETE CIVILE AGRICOLE LA CANARDIERE, demeurant BP 690 - Boulari - 98810 MONT-DORE, R.C.S. Nouméa D 539 080, organisant la continuation de l'entreprise et a désigné la S.E.L.A.R.L. Mary-Laure GASTAUD en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Nouméa, le 9 juin 2004.

Le greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU R.C.S.

Immatriculation principale au R.C.S. en date du 26 novembre 2003.

Numéro du registre du commerce : R.C.S. NOUMEA D 708 529.

Raison sociale ou dénomination : “SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANACAL”.

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : Immeuble La Résidence - 33 rue Jules Garnier - NOUMEA.

Administration de la société :

Gérants :

M. CAYROL André Jean Paul.

Mme CAYROL Marie-Anne Georgette.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : gestion de biens immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : Immeuble La Résidence - 33 rue Jules Garnier - NOUMEA.